

## Actualités réglementaires relatives aux nanomatériaux

Tristan Berger<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Chercheur associé à l'ISJPS, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne – France

tristanberger@pm.me

D'un point de vue réglementaire, deux actualités notables ont secoué le monde des nanomatériaux.

D'une part, la Commission européenne a élaboré un projet d'acte modifiant le règlement relatif aux nouveaux aliments en ce qui concerne la définition des nanomatériaux manufacturés, lequel a été soumis à consultation du public du 30 novembre 2012 au 12 janvier 2024. Suite à cette dernière, donnant lieu à des milliers de contributions, la Commission a élaboré une nouvelle version du projet de texte, laquelle a in fine été avortée suite à une objection du Parlement européen.

D'autre part, si le règlement (UE) 2022/63 de la Commission du 14 janvier 2022 a supprimé l'autorisation d'utiliser du dioxyde de titane (E171) dans les denrées alimentaires, son utilisation reste permise dans les médicaments.